

Le Premier Ministre

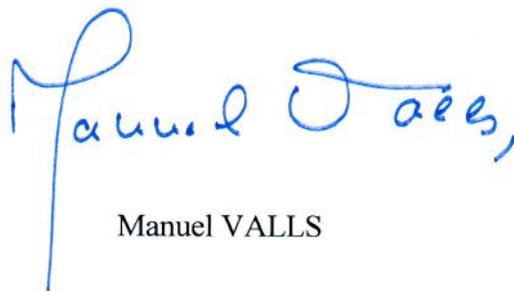
Paris, le 14 NOV. 2016

Monsieur le Président,

À la demande du groupe socialiste, écologiste et républicain de l'Assemblée nationale, j'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement fera, devant l'Assemblée nationale, le mardi 15 novembre 2016 en application de l'article 50-1 de la Constitution, une déclaration sur le décret du 28 octobre 2016 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et aux cartes nationales d'identité.

Cette déclaration sera suivie d'un débat.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.


Manuel VALLS

Monsieur Claude BARTOLONE
Président de l'Assemblée nationale
Palais Bourbon
PARIS